

Recherches sociographiques



Jacques-T. GODBOUT *et al.*, *Le communautaire public : le cas d'un C.L.S.C.*

Hector Ouellet

Volume 32, numéro 2, 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056625ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056625ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Ouellet, H. (1991). Compte rendu de [Jacques-T. GODBOUT *et al.*, *Le communautaire public : le cas d'un C.L.S.C.*]. *Recherches sociographiques*, 32(2), 287–289. <https://doi.org/10.7202/056625ar>

on aurait pu espérer un retour sur le concept d'habitation sociale et sur l'évolution des critères qui sous-tendaient sa définition jusqu'à tout récemment.

L'ouvrage dresse une synthèse d'une indéniable qualité. La confrontation des formules utilisées par les pays et les conclusions tirées de la littérature s'avèrent particulièrement riches d'enseignement. L'évolution générale de l'habitation sociale est habilement présentée : prise en charge graduelle par le municipal, spécialisation du logement pour les groupes fragiles, élargissement de l'objet logement à l'objet habitat avec l'accompagnement social qu'il suppose. Par contre évidemment, une telle approche, par la nécessité du survol qu'elle implique, laisse parfois le lecteur insatisfait, tant de la démonstration que des références ou des développements pas assez substantiels sur les interprétations découlant de l'analyse comparative.

Par exemple, la part des logements sociaux dans les parcs respectifs, le degré de détérioration physique de ces logis en fonction notamment de l'âge ou de l'ancienneté de l'intervention sont des données qui peuvent se suffire à elles-mêmes ; de même les modalités pour fixer les loyers, basées sur les prix coûtants, les problèmes soulevés par les écarts entre les loyers du parc existant et ceux du parc neuf suscitent réflexion. Au Canada, contrairement aux affirmations des auteurs, la vétusté des bâtiments est une préoccupation très récente, comme l'atteste la dernière évaluation du programme de logements publics de la Société canadienne d'hypothèque et de logement.

Par contre, la diversité des ciblages de clientèles, l'influence des statuts et des origines du financement sur ce ciblage, celle du regroupement ou non des unités de gestion en fédération appelleraient quelques développements supplémentaires. Même le problème de la mixité sociale dans les coopératives au Québec, compte tenu des derniers programmes, est vite expédié. L'accent mis sur l'approche psychoenvironnementale, en raison sans doute de l'ampleur des travaux consacrés à ce sujet, a pour effet d'occulter certaines variables contextuelles (motifs déterminants et ancienneté de l'intervention, choix politiques, etc.) à peine évoquées, pourtant très importantes dans une analyse comparative des aspects privilégiés par les auteurs, tels que gestion, clientèle et solutions possibles. Enfin, nous signalerons le maintien inopportun et inutile d'anglicismes comme « *linkage* » au lieu d'aménagement compensatoire ou d'encouragement, « *boni* » au lieu de primes et « services de chaînage », à connotation péjorative et sans grande signification en français, au lieu de services de relais.

Réjane BLARY

*Institut d'urbanisme,
Université de Montréal.*

Jacques-T. GOUBOUT *et al.*, *Le communautaire public : le cas d'un C.L.S.C.*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique (I.N.R.S.) – Urbanisation, 1989, vi + 90 p. (« Études et documents », 62.)

Ce document, réalisé avec la participation de Yolaine Lapointe et de Jocelyne Papineau, examine le cas du Centre local de services communautaires (C.L.S.C.) des Pays-d'en-Haut. Prolongeant une autre enquête menée auprès d'usagers de C.L.S.C., cette étude vise un double objectif : fournir au centre concerné un certain nombre de conclusions pratiques et

«présenter des résultats susceptibles de généralisation dans la mesure où [pourraient être dégagés] des facteurs de blocage ou de succès et [où il serait possible] de cerner certaines des caractéristiques d'une relation réussie entre un C.L.S.C. et son milieu».

Se basant sur des données colligées entre novembre 1987 et avril 1988, l'ouvrage tente, dans un premier chapitre, de faire la genèse des relations entre les centres et leur milieu, en précisant les questions spécifiques qui seront abordées. Dans les deux chapitres suivants, on traite des rapports établis par le C.L.S.C. des Pays-d'en-Haut et son milieu. Deux autres chapitres portent sur l'analyse que font de ces liens les organismes locaux et les usagers de cet établissement. Le document se termine par un bilan de l'expérience de l'organisme et par une réflexion sur les limites de l'approche communautaire dans le secteur public.

Que dire de ce livre ? Essentiellement que sa lecture laisse une impression de profonde ambiguïté. D'abord, quant à sa finalité première, celle de constituer un avis aux dirigeants d'un centre, le texte se défend. Il retrace et décrit les attitudes et opinions d'une population par rapport au C.L.S.C. de son territoire. Les responsables en tireront profit dans la mesure où, cependant, on restera conscient de la fragilité méthodologique de l'analyse.

Le document se veut aussi, et c'est là que le bât blesse, un ouvrage général d'interprétation du phénomène des C.L.S.C. Plusieurs réserves s'imposent à cet égard. La première tient à l'orientation choisie. On a voulu donner à l'étude d'un cas une portée générale. Or, vu l'histoire de l'implantation des C.L.S.C., l'utilisation de ce centre-ci comme cas type de l'ensemble pose d'énormes difficultés, en raison de l'information factuelle qu'on détient sur lui (et là-dessus, les auteurs sont particulièrement avares) :

— il a reçu son existence légale au mois de mai 1985, deux ans avant que ne commence l'étude ;

— au 31 décembre 1986 (*Compilation régionale et provinciale de données factuelles portant sur la situation respective des C.L.S.C., au 31 décembre 1986*), son budget de moins de 800 000\$ et son personnel ne dépassant pas vingt postes le mettaient dans une situation largement inférieure à celle du C.L.S.C. moyen ;

— comme tous les autres centres de cette époque, il fut constitué essentiellement par transfert d'employés en provenance d'autres organismes ne partageant pas nécessairement la même culture organisationnelle ;

— en novembre 1987, ses effectifs s'élevaient à environ trente-cinq personnes (p. 2), ayant plus que doublé en moins de douze mois.

Ces données auraient pourtant été utiles dans une discussion sur les capacités de ce centre à établir des relations le moins articulées avec la population de son territoire.

Ne pas tenir compte des énergies qu'il a dû consacrer, ne serait-ce qu'à l'intégration des employés et au développement de la programmation, constitue une autre lacune. Il n'aurait pas été vain de comparer le volume du personnel de ce centre avec le nombre de municipalités à desservir : on ne peut ignorer ce rapport pour expliquer la densité des contacts entre un organisme quelconque et une population. Négliger ces éléments et ces questions nous paraît dangereux, surtout si l'on veut conclure à quelque proposition générale pour l'ensemble des C.L.S.C. Je ne dis pas pour autant que les autres centres ont mieux réussi ; je dis simplement que la démonstration faite ne nous apporte rien de solide pour en discuter.

Faiblesse encore, l'absence de cadre théorique. On se serait attendu à ce que les auteurs nous en fournissent un. On aura préféré des propos éminemment idéologiques. Quel est ce

discours qui n'en finit plus et qui veut qu'un établissement public, faisant partie d'un système central de services, financé directement par l'État, doive ou même puisse être «communautaire», au sens où tout un chacun veut l'entendre (d'ailleurs sans se donner la peine de préciser ce dont on parle)? On peut ne pas aimer la réalité et faire la preuve des failles inhérentes à un tel système. Cependant, en oublier la nature fondamentale ne conduit qu'à un exposé sur ce qui aurait dû être et non sur ce qui est.

Quel est ce discours qui, si appliqué, par exemple, à la police, ferait dire qu'elle ne sera pas «véritablement communautaire» tant que la loi ne diffèrera pas d'un quartier à l'autre et ne s'appliquera pas différemment d'un bout de rue à l'autre?

Quel est ce discours qui, sous le couvert de «communautarisme», néglige, sinon nie, l'existence même des clientèles, des problèmes et des besoins de services (faut-il le rappeler, c'est bien une organisation de services qu'on tente ici d'analyser) et refuse toute considération pour des notions, telles que la qualité des soins et l'efficacité? Ainsi, en page 69, les auteurs mettent en exergue et présentent comme une action à l'honneur du Centre local de services communautaires des Pays-d'en-Haut le fait d'avoir cessé ses activités au profit d'un groupe communautaire. On aurait souhaité quelques commentaires sur l'impact de ce retrait: postulant que le nouveau projet était valable, a-t-il atteint les résultats escomptés? le repli du centre a-t-il eu une bonne ou une mauvaise influence sur ces résultats? En supposant des conséquences négatives, tout «sympathique» qu'il aura été en se retirant (en conclusion, on le qualifiera d'«inconnu sympathique»), on peut quand même lui reprocher une décision erronée absorbée par des personnes lésées dans leurs besoins et leur droit. Il faudra d'ailleurs attendre la fin du livre pour qu'apparaisse la question relative aux capacités de cet organisme à rejoindre «ceux qui en ont le plus besoin».

Il est temps enfin qu'on abandonne ce langage qui laisse entendre, sans jamais en discuter pour vrai, que l'existence des organisations de services et les comportements et cultures professionnelles font partie des méfaits publics.

Loin de moi l'intention de dire que les organismes formels offrent, par définition, de meilleurs services que ceux venant des groupes communautaires ou des aidants naturels. Je maintiens cependant que comme les services des premiers, ceux du milieu «naturel» doivent et peuvent tout à fait se mesurer à l'aune de la qualité des soins et à celle de la satisfaction des personnes.

On ne doit plus nier l'existence de plein droit (et non pas comme un pis-aller) des institutions de services et de ce qui en découle, et les centres locaux de services communautaires en font partie. Ce qu'il faut documenter et discuter, c'est le rapport, et ses conditions, entre le système organisé et celui constitué par les associations communautaires, c'est le rapport entre le réseau d'aide dite naturelle et le mouvement communautaire, et enfin celui entre les systèmes naturels et les organisations formelles de services.

Il est regrettable que l'ouvrage de Godbout et Guay ne contribue pas à faire avancer la connaissance sur ces questions.

Hector OUELLET

*Centre de recherche sur les services communautaires,
Université Laval.*
